



Caution trop élevé par rapport à mon endettement

Par **Giloula57**, le **22/10/2019** à **22:16**

Bonjour

Nous avons créé une société il ya 2 ans et nous nous rendons compte aujourd'hui que notre 3e associé fait tout pour couler la société.

Dès le départ, il nous a conseillé de gonfler notre patrimoine en notant un prix plus élevé de notre maison (valeur 210.000 €, notée 275.000). Mon taux d'endettement à cette période était supérieur à 38 % et aujourd'hui il est de 45 %.

Ce 3e associé nous a obligé à lui vendre une partie de nos parts en juin et a pris le contrôle de la société. A ce moment il était censé déposer une somme sur notre compte et ça n'a jamais été fait. Aujourd'hui, il ne nous verse plus de salaires et fait tout son possible pour que mon ami et moi-même payons la caution.

Que faire ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **22/10/2019** à **22:20**

Bonjour

[quote]

A ce moment il était censé déposer une somme sur notre compte et ça n'a jamais été fait.

[/quote]

Quel document ou acte peut être produit pour prouver et engagement ?

[quote]

il ne nous verse plus de salaire et fait tout son possible pour que mon ami et moi-même payons la caution..

Que faire?

[/quote]

Si vous êtes salariés, il est envisageable d'engager une action devant le Conseil des prud'hommes, le retard dans le paiement du salaire étant une faute grave de l'employeur «*peu importe que ce manquement soit justifié ou non par des raisons légitimes*» (Cour de cassation, chambre sociale, 27 mars 2008).

Par **Giloula57**, le **23/10/2019** à **08:17**

Aucun document malheureusement...